

Liste des pièces justificatives :

- *Un courrier adressé à Monsieur le Maire, précisant la nature de la demande et le projet qui sera financé par cette aide ponctuelle.*
- *Un exemplaire des statuts (pour une 1ère demande ou modification),*
- *Le récépissé de déclaration à la Préfecture (pour une 1ère demande),*
- *Photocopie de la déclaration au Journal Officiel (1ère demande),*
- *La composition du Bureau,*
- *Les comptes financiers du dernier exercice validés par l'Assemblée Générale de l'Association (compte de résultat certifié ou bilan comptable pour les associations disposant d'un comptable),*
- *Le budget prévisionnel de l'année à subventionner, faisant ressortir l'ensemble des financements et des ressources propres, de préférence établi pour une année civile.*
- *Le programme prévisionnel des activités de l'année à subventionner,*
- *Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale (la date du 31 Mars de l'année N est la dernière limite pour la remise du document)*
- *Le compte-rendu d'activités détaillé,*
- *Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal récent à l'ordre de la structure,*
- *Le N° de Siret, (obligatoire).*
- *Eventuellement, tout autre document que la commune jugerait nécessaire pour une meilleure instruction des demandes.*

Le dépôt du dossier devra se faire par mail uniquement à l'adresse électronique suivante (Les dossiers papiers ne seront pas acceptés) :

EVENTEMENTIEL@VILLE-AJACCIO.FR